

DOSSIER INSCRIPTION INTERNAT RENTRÉE 2024 - 2025



BATIMENT CFA EVREUX
1006 rue Jacquard - ZI La Madeleine
CS 83501
27035 EVREUX CEDEX
Tél : 02.32.23.09.89
evreux@batimentcfanormandie.fr
www.batimentcfanormandie.fr

FAISANT ACTE DE CANDIDATURE POUR L'APPRENANT :

Nom Prénom : «**NOM_APPRENANT**» «**PRENOM_APPRENANT**»

Date de naissance : «**DATE_NAISSANCE_APPRENANT**»

Formation préparée au CFA : «**NOM_FORMATION_APPRENANT**»

Textes à lire très attentivement et à remplir par la famille et l'apprenti :

- ▶ La charte de l'utilisateur de l'hébergement
- ▶ Le déroulement des soirées

signature obligatoire.

Le directeur, David ROUSSEAU

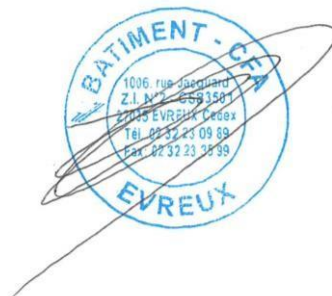


Table des matières

1. Charte de l'utilisateur de l'hébergement
2. Chronologie des soirées et des nuitées

Nom Prénom : «**NOM_APPRENANT**» «**PRENOM_APPRENANT**»

Date de naissance : «DATE_NAISSANCE_APPRENANT»

Formation préparée au CFA : «NOM_FORMATION_APPRENANT»

CHARTRE DE L'UTILISATEUR DE L'HEBERGEMENT

Je m'engage :

- A ne jamais oublier ma paire de draps, mon oreiller, mon nécessaire de toilette et à entretenir une bonne hygiène corporelle.
- Chaque lundi soir, lors de l'état des lieux (via la « fiche état des lieux »), signaler toutes dégradations ou usures constatées et transmettre la fiche à l'animateur de service.
- A ne pas changer de chambre sans autorisation du personnel d'encadrement et à ne pas fréquenter une autre chambre que la mienne pour éviter les soupçons de vol.
- A prendre soin de ma chambre, de son mobilier et des équipements ; faciliter le nettoyage des agents de service en ne laissant rien trainer au sol ; à plier chaque vendredi matin couvertures et dessus de lit.
- A aviser l'éducateur de service d'une prise de médicament faisant suite à un traitement médical.
- A ne jamais introduire et consommer dans l'établissement, alcool et produit stupéfiant.
- A vivre en bonne intelligence avec mes camarades, à ne pas perturber la tranquillité de chacun et le repos de tous.
- A écouter scrupuleusement toutes les recommandations et consignes dictées par les animateurs soucieux de préserver l'état des lieux, l'entente, et l'organisation des activités.
- A respecter les consignes de sécurité en cas d'évacuation d'urgence.
- A respecter les horaires, à ne pas sortir de l'établissement sans encadrement ou autorisation ; à avoir un comportement mature et réfléchi, garant de mes responsabilités, digne d'un salarié d'entreprise du BTP.
- En cas de tapage nocturne, d'agression verbale, d'altercation physique, d'ivresse, de consommation de stupéfiant, de manque de respect du personnel, d'insolence, je serai exclu de l'hébergement.

Je m'engage à assumer mes actes. Le non-respect du règlement de l'internat entraînera mon exclusion.

Signature de l'apprenti :

Chronologie des soirées et des nuitées

16h45 : fin des cours

16h45-17h : accès aux chambres et aux activités

17h-19h : sortie autorisée pour les majeurs

19h : ouverture de la restauration

21h30 : fin des activités et accès à l'hébergement

22h : extinction des feux et fin des déplacements

7h-7h30 : réveil en autonomie

8h : fermeture de l'internat

7h45 – 8h15h : accès restauration

8h45 : début des cours